



MAIRIE de KOESTLACH

1 rue des Romains

68480 KOESTLACH

Tél : 03 89 40 41 06

Fax : 03 89 40 37 81

mairiedekoestlach@wanadoo.fr

COMMUNE DE KOESTLACH
Arrondissement d'Altkirch

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11 heures 30

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

Date de la convocation : 15/01/2013

SEANCE DU 19 janvier 2013 à 17h45

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. André LEHMES, Maire et Président.

Les membres du Conseil Municipal :

Mme GENIN Colette, Adjoint au Maire.

MM. HUBLER Pierre, KLEBER Alfred, METZGER Joseph, MULLER Joseph, STOESSEL Guillaume, WALTER Philippe.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. LEY Bernard ayant donné pouvoir à M. WALTER Philippe.

Absent excusé : Mme STIERLIN Agnès, M. DIETLIN Frédéric

Absent non excusé :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 20/12/2012

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

2. Réhabilitation du bâtiment mairie/école en mairie et rénovation des 2 logements : attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des résultats de la procédure d'appel public à la concurrence (MAPA) en 20 lots séparés lancée le 15 novembre 2012 pour la réhabilitation du bâtiment mairie/école et rénovation des 2 logements.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le mercredi 19 décembre 2012 et le lundi 14 janvier 2013 a analysé l'ensemble des 90 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Terrassement / Assainissement / Aménagement extérieur : l'Entreprise BROGLE BTP - domiciliée 64 avenue du 8^e Régiment de Hussards 68130 ALTKIRCH - pour un montant de 34 057.44€ HT
- Pour le lot n°02 – Gros-Œuvre / Démolition : l'Entreprise FUETTERER et fils - domiciliée 6 rue des tilleuls 68480 WINKEL - pour un montant de 55 530.31€ HT
- Pour le lot n°03 – Echafaudage / Peinture extérieure : l'Entreprise ANTONY Fernand - domiciliée 93b rue St Georges 68480 LIGSDORF - pour un montant de 17 052.60€HT
- Pour le lot n°04 - Zinguerie : l'Entreprise TRADI SARL - domiciliée 5 rue de l'orge 68124 WINTZENHEIM - pour un montant de 7 438.-€ HT
- Pour le lot n°05 Menuiserie extérieure bois/alu : l'Entreprise Menuiserie MULLER Denis SARL- domiciliée 7A rue de Moos 68580 SEPPOIS LE HAUT - pour un montant de 74 500.-€ HT
- Pour le lot n°06 Installation électrique : l'Entreprise Electricité KOCH SAS - domiciliée 1 rue des artisans 68480 BOUXWILLER - pour un montant de 43 607.04€ HT
- Pour le lot n°07 Chauffage / VMC / Sanitaire : l'Entreprise BILGER et Fils Sarl- domiciliée 1 rue de la Lisière du bois 68640 RIESPACH - pour un montant de 155 997.45€ HT
- Pour le lot n°08 Plâtrerie / Isolation : l'Entreprise SOBEKA SA - domiciliée 23 rue de la Gare 68530 BUHL - pour un montant de 65 511.98€ HT
- Pour le lot n°09 Chape : l'Entreprise Jean-Paul HATSTATT et fils - domiciliée 39 rue de Bâle 68640 MUESPACH LE HAUT - pour un montant de 17 900.-€ HT
- Pour le lot n°10 Carrelage / Faïence : l'Entreprise Carrelage PASSADORI - domiciliée 11 route d'Altkirch 68560 HIRSINGUE - pour un montant de 18 892.84€
-
- Pour le lot n°11 Menuiserie intérieure bois : l'Entreprise MENUISERIE MEYER Eric - domiciliée 41 rue de Mulhouse 68790 MORSCHWILLER LE BAS - pour un montant de 38 602.20.-€ HT
- Pour le lot n°12 Serrurerie / Auvent : l'Entreprise MARY SARL - domiciliée rue de la gare 68640 WALDIGHOFFEN - pour un montant de 22 085.-€ HT
- Pour le lot n°13 Peinture extérieure : l'Entreprise ANTONY Fernand - domiciliée 93b rue St Georges 68480 LIGSDORF - pour un montant de 15 525.-€ HT
- Pour le lot n°14 Parquet : l'Entreprise HATSTATT Jean-Paul - domiciliée 39 rue de Bâle 68640 MUESPACH LE HAUT - pour un montant de 10 150.- HT
- Pour le lot n°15 Revêtement de sol souple : l'Entreprise HATSTATT Jean-Paul - domiciliée 39 rue de Bâle 68640 MUESPACH LE HAUT - pour un montant de 9 411.93€.- HT
- Pour le lot n°16 Faux Plafonds : l'Entreprise SPCP - domiciliée ZA de l'Allan- 25600 VIEUX CHARMONT - pour un montant de 2 497.66€
- Pour le lot n°17 Stores intérieurs / extérieurs : l'Entreprise SELOFLEX – domiciliée 6 rue de l'III 68350 BRUNSTATT - pour un montant de 14 420.-€ HT

- Pour le lot n°18 Couverture tuiles : l'Entreprise TRADI SARL- domiciliée 5 rue de l'orge 68124 WINTZENHEIM - pour un montant de 26 064.-€ HT, augmenté de l'option sous toiture pour un montant de 4 312.-€
- Pour le lot n°19 Infiltrométrie : l'Entreprise EFFI ENAIR – domiciliée 14 rue de la Garance 67370 STUTZHEIM - pour un montant de 980.-€
- Pour le lot n°20 Cuisines : l'Entreprise PRO AGENCEMENT – domiciliée 71 rue de Brumath 67460 SOUFFELWEYERSHEIM - pour un montant de 11 695.-€ HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 20 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer les 20 lots relatifs à la réhabilitation du bâtiment mairie/école et rénovation des 2 logements conformément aux propositions énumérées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et tout document nécessaire à leur réalisation.

Le montant des travaux s'élève donc à 646 230.45€ HT selon attribution des marchés.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2013.

3. Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Jura Alsacien aux communes de BISEL, FELDBACH et RIESPACH

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 60-II ;
Vu la loi n°2010-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2009-338-6 du 4 décembre 2009 portant approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes du Jura Alsacien ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2011-361-1 du 23 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Haut Rhin ;

CONSIDERANT la proposition N°3 du schéma départemental de coopération intercommunale visant à l'extension de la Communauté de Communes du Jura Alsacien aux communes de BISEL, FELDBACH, et RIESPACH ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 60-II de la loi du 16 décembre 2010 susvisé, dès la publication du schéma départemental de coopération intercommunale, le représentant de l'Etat dans le département propose, jusqu'au 31 décembre 2012, pour la mise en œuvre du schéma, la modification du périmètre de tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Le Conseil Municipal,

VALIDE le projet de périmètre d'extension de la Communauté de Communes du Jura Alsacien aux communes de BISEL, FELDBACH et RIESPACH ;

DIT que le périmètre actuel de la Communauté de Communes inclus comme communes membres : BENDORF, BETTLACH, BIEDERTHAL, BOUXWILLER, COURTAVON, DURLINSDORF, FERRETTE, FISLIS, KIFFIS, KOESTLACH, LEVONCOURT, LIEBSDORF, LIGSDORF, LINSBORF, LUCELLE, LUTTER, MOERNACH, OBERLARG, OLTINGUE, RAEDERSDORF, SONDRSDORF, VIEUX-FERRETTE, WINKEL, WOLSCHWILLER ;

ENTEND que l'extension sera prononcée après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. L'accord des conseils municipaux doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celle-ci.

4. Divers

a- Acceptation de chèques

- le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 3 590.-€ établi en date du 28/12/2012 par Maître Anne SCHMIDT, Notaire - 3 place Mazarin 68480 FERRETTE – concernant la vente d'un terrain au lieu-dit Kapellmaten à Monsieur et Madame BLOQUET Jacky,
- le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 154.-€ établi en date du 30/10/2012 par la CIADE – 50 rue du prunier 68027 COLMAR Cedex – concernant une ristourne de 5% du montant de la cotisation 2011,
- le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 62.82€ établi par GRAS SAVOYE BERGER SIMON - 5 entrée serpe noise 57000 METZ – concernant la régularisation des cotisations de l'exercice 2011.

b- Enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter une carrière à DURLINSDORF

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une carrière à DURLINSDORF. Un avis favorable sans réserve a été émis.

c- Bois d'affouage

Le Conseil Municipal reconduit pour l'année 2013 le principe de l'attribution de bois d'affouage adopté par la délibération du 16/12/2002, soit :

- attribution de lots 2, 4, 6, 8, 10 et 12 stères,
- le prix est de 42.-€ le stère.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 18h45.

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Déménagement de la Mairie



Depuis le 1^{er} janvier 2013 et pour toute la période des travaux dans le bâtiment de la Mairie, la nouvelle adresse de la Mairie de KOESTLACH est le 6 rue des Seigneurs (entrée à l'avant du bâtiment).
Secrétariat, permanences, séances du conseil et Bureau de votes se tiendront dans ce nouveau lieu.

ERRATUM : Echos du Kastelberg

Deux oublis et une erreur se sont malencontreusement glissés dans les pages Etat-Civil du bulletin communal annuel de l'année 2012 (n°26).

Nous présentons nos plus sincères excuses aux personnes concernées.

Les oublis : *Les Grands Anniversaires*

Madame KRAEHENBUHL Denise née le 15 octobre 1930

Madame MOSER Marie-Louise Boenrich née le 18 novembre 1930

L'erreur : *Les naissances*

Noah SURGAND né le 16 octobre 2012, fils de SURGAND Fabien et de **BIECHY Audrey**, demeurant 8 rue des Prairies

Facturation de l'eau 2^e semestre 2012



Les factures de consommation d'eau du 2^e semestre 2012 ont été établies sur une base estimative forfaitaire.

La situation réelle sera régularisée lors du prochain relevé de compteur.

Bois d'affouage – Exercice 2013

Vous pouvez encore commander du bois d'affouage à 42€ le stère.



Un ramoneur dans le Sundgau

Prévenir l'incendie
Lutter contre la pollution
Economiser l'énergie
Un ramoneur
à votre service

Sundgau Ramonage
Franck Grienerberger
28 rue de Bâle
68560 HIRSINGUE
03 89 07 17 15 - 06 86 96 81 94
franck@sundgau-ramonage.fr

Fin des autorisations de sortie du territoire des mineurs français

Par circulaire du 03.12.2012 émise en application de la loi N°2010-769 du 09.07.2010 sur le renforcement du régime des interdictions de sortie du territoire national, M. le Préfet du Haut-Rhin informe que **la délivrance des autorisations de sortie du territoire individuelles aux mineurs français n'est plus nécessaire à compter du 1^{er} janvier 2013.**

Ainsi, d'un point de vue pratique à compter du 01.01.2013, un mineur français pourra désormais franchir les frontières nationales sans autorisation de sortie du territoire muni de son seul passeport en cours de validité ou avec sa seule carte d'identité nationale en cours de validité.



Conseils pour l'hiver

Nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils pour la saison froide, à savoir :

- balayage et enlèvement des neiges :
l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.
Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;
- dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;
- protection des compteurs d'eau contre le gel :
en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

Les ateliers « Bien vieillir »

Une conférence débat sur le thème :

« **Les clés du bien vieillir, Seniors, soyez acteur de votre santé** »

est organisée par l'Association santé éducation et prévention sur les territoires ALSACE et la MSA sur la Commune de WALDIGHOFFEN le mardi 29 janvier 2013.

Pour tout renseignement complémentaire :

Chargée de projet : 06 84 81 89 67

Secrétariat : 03 89 20 79 43

Les ateliers - de 14h à 17h Espace le Forum – rue des écoles :

1. Jeudi 14 février 2013 *Bien dans son corps, bien dans sa tête*
2. Mardi 19 février 2013 *Pas de retraite pour la fourchette*
3. Mardi 05 mars 2013 *Les 5 sens en éveil, garder l'équilibre*
4. Jeudi 14 mars 2013 *Faites de vieux os*
5. Mardi 15 mars 2013 *Dormir quand on a plus 20 ans*
6. Mardi 26 mars 2013 *Le médicament, un produit pas comme les autres*

Participation : 40 € pour l'ensemble du cycle.